



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 735 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 23 avril 2026.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 23^E JOUR DE AVRIL 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 23^e jour du mois de avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de avril 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière